



WARLUS - INFOS

CAMPAGNE DE CHASSE 2024-2025

Sommaire

<i>Campagne de chasse</i>	<i>P. 1</i>
<i>Ducasse et brocante</i>	<i>P. 1</i>
<i>Sport du lundi</i>	<i>P. 2</i>
<i>Programme bien vieillir</i>	<i>P. 2</i>
<i>Ateliers de la mémoire</i>	<i>P. 2</i>
<i>Assainissement</i>	<i>P. 2</i>
<i>Le carnet de Warlus</i>	<i>P. 3</i>
<i>Journées du patrimoine</i>	<i>P. 3</i>
<i>Dépôts d'amiante</i>	<i>P. 4</i>
<i>Qualité de l'eau</i>	<i>P. 4</i>
<i>Spectacle au château</i>	<i>P. 4</i>

La période de la chasse à tir est fixée pour le département du Pas-de-Calais du **15 septembre 2024 à 9 heures au 28 février 2025 à 18 heures, mais tout le gibier n'est pas chassable pendant cette période**, en particulier les espèces mentionnées à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2024, faisant l'objet d'un plan de gestion départemental et dont les dates de clôture sont différentes. La chasse des espèces mentionnées à l'article 2 est également assortie de conditions spécifiques. Les chasseurs sont donc tenus de respecter scrupuleusement cet arrêté, affiché en mairie et disponible sur le site de la Préfecture ou sur celui de la Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais.



Dans le cadre du respect mutuel et pour le bien-être de tous les Warlusiens, il est demandé aux chasseurs de rester éloignés à plus de 150 mètres des habitations, du cimetière et de toutes les pâtures occupées par des équidés, bovins ou caprins.

Il est également demandé aux promeneurs ou sportifs de rester vigilants quand ils empruntent les chemins de campagne en cette période.

DUCASSE DE WARLUS ET BROCANTE

Notre village sera en fête **les 14 et 15 Septembre** et les animations prévues ont fait l'objet d'un flyer distribué dans toutes les boîtes aux lettres par l'association Warlus Loisirs Animation. Nous vous rappelons les animations prévues :

Samedi 14 Septembre à la salle polyvalente Jean Lefranc :

Dès 18 heures apéritif festif. A partir de 19 heures restauration possible : saucisses, merguez, lard avec frites (2 viandes au choix), tarte 12 €. Dès 21 heures, soirée dansante.

Dimanche 15 Septembre dès 8 heures, brocante rue d'Agnez. Restauration possible sur place. Structure gonflable pour les enfants. **La circulation sera interdite de 6 à 13 heures rue d'Agnez, rue de la Bassure et sur les voies du Petit Clos.**

Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Bérange TLILI, Michel TRUFFIER
Imprimé en Mairie de Warlus à 185 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique
Téléphone Mairie : **03 21 58 20 71** – Mail : commune-de-warlus@orange.fr – Site : Warlus.fr



NON REPRISE DU SPORT AVEC 3 A

En raison du trop faible nombre de participants, les cours hebdomadaires de gymnastique douce d'entretien, qui étaient organisés par l'association 3 A (Association Aide Atout) de Bihucourt, à la salle polyvalente « Jean Lefranc » de Warlus **tous les lundis de 18 à 19 heures ne sont pas reconduits pour cette rentrée 2024.**

D'autres cours sont proposés dans d'autres communes. Dès 3 ans, l'association propose du sport pour tous. Le calendrier des activités et les communes concernées sont disponibles à l'adresse : BougeAvec3A@gmail.com.

LE PROGRAMME « BIEN VIEILLIR »



Piloté par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA), il s'adresse aux seniors. Les ateliers sont basés sur le maintien des capacités de la personne et de son équilibre. L'animation est réalisée par un professeur d'activités physiques adaptées de l'association SIEL BLEU (Sports, Initiatives Et Loisirs).

Chaque séance dure une heure : 45 minutes d'exercices et 15 minutes pour un moment de convivialité. Pour notre commune, ces séances ont lieu **chaque mercredi de 10 h 15 à 11 h 15** à la salle polyvalente « Jean Lefranc ».

Tous les renseignements sont disponibles sur : <https://campagnesartois.fr/animations/seniors>

Vous pouvez vous inscrire directement sur place (certificat médical obligatoire).

Tarifs par année civile : 57 € annuel pour les résidents du territoire des Campagnes de l'Artois.
114 € annuel pour les personnes extérieures.

Renseignements par téléphone au **03.21.220.200** ou par mail : franck.denecker@campagnesartois.fr

ATELIERS DE LA MEMOIRE

En plus des séances d'activités physiques proposées chaque mercredi (cf ci-dessus) des ateliers de la mémoire à destination des seniors de plus de 60 ans seront mis en place dans le cadre du programme « bien vieillir » en partenariat avec SIEL BLEU. Ces ateliers seront organisés à la salle des associations (entrée par la porte principale de la mairie) **chaque mardi de 14 heures à 15 heures à partir du mardi 17 Septembre 2024.** Cotisation annuelle pour 47 séances : 47 € pour les habitants de la CCCA et 94 € pour les habitants hors CCCA. Les deux premières séances de découverte sont offertes. Les personnes intéressées peuvent se présenter au début de chaque séance. Des informations complémentaires leur seront données sur place. Inscriptions et renseignements également au : **03 21 220 200** ou sante@campagnesartois.fr

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les habitants ont reçu récemment un avis des sommes à payer au titre de la redevance sur la vérification périodique des installations sanitaires de chaque foyer. La lettre d'accompagnement donne quelques explications sur cette redevance. Si vous constatez une erreur, il convient de la signaler par mail à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois : accueil@campagnesartois.fr

Il s'agit éventuellement d'une erreur de nom, d'une erreur de facturation, ou même de la réception de deux avis pour la même habitation (bien vérifier que l'adresse indiquée sous la mention « objet » est la même).

Cette redevance est due par les propriétaires. Ainsi, lorsque l'avis à payer est transmis au nom du locataire mais que l'adresse du logement est correcte, le locataire pourra le remettre à son propriétaire.



LE CARNET DE WARLUS

Le Samedi 29 Juin 2024, à Warlus, a été célébré le mariage de Madame Céline MOUCHE et Monsieur Jochua SIMON. Céline MOUCHE est la fille de M. et Mme Bernard MOUCHE domiciliés 5 rue d'Agnez à WARLUS.

Le Conseil Municipal renouvelle ses vœux aux nouveaux époux.



Le 3 Juillet 2024, Wakil est venu égayer le foyer de Monsieur Yassine ASSAHOUN et de Madame Inès HADDOU, domiciliés 7 rue d'Arras. Le Conseil Municipal présente ses plus vives félicitations aux parents.



Le 6 Août 2024, Iris est venue égayer le foyer de Monsieur Florian BOULAY et de Madame Laura CHEVALIER, domiciliés 1 rue de la Bassure. Le Conseil Municipal présente ses plus vives félicitations aux parents.



Le 18 Août 2024, Tom est venu égayer le foyer de Monsieur Benjamin SPITAL et de Madame Manon CORMAN, domiciliés 2 ter rue de Saint Omer. Le Conseil Municipal présente ses plus vives félicitations aux parents.



Le 20 Juillet 2024, Monsieur Michel DEDELLOT, domicilié 5 rue de la Bassure, nous a quittés dans sa 89^{ème} année. A son épouse, à ses enfants, à ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, à toute la famille et à ses amis, le Conseil Municipal renouvelle ses sincères condoléances.

JOURNEES DU PATRIMOINE

La 41^{ème} édition des journées du patrimoine est prévue les 21 et 22 septembre prochains.

1 – Le château : A cette occasion, Mme Charlotte DELAPORTE et Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE **ouvrent leur château** au public uniquement le **dimanche 22 septembre de 14 h 00 à 18 h 00**. La construction de cet édifice date des XVII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Situé au cœur d'un parc de treize hectares d'arbres centenaires et bicentennaires il est inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Entrée payante : 5,00 € (gratuit pour les moins de 16 ans).

2 - L'église Saint Lambert, construite à proximité du château au XVI^{ème} siècle et rénovée au XVII^{ème} siècle, sera également **ouverte de 14 à 18 heures ce dimanche 22 Septembre**. Entrée gratuite.



SMAV - DEPÔTS D'AMIANTE



Les particuliers résidant dans le périmètre d'intervention du Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) ont la possibilité d'effectuer leurs dépôts d'amiante à la déchèterie de **Saint-Laurent Blangy**, côté professionnel, dans la zone d'activité des 3 Fontaines, rue Kastler. Il suffit de se présenter à un agent avec un justificatif de domicile. L'agent conviendra d'un rendez-vous et fournira le film plastique nécessaire à l'emballage de l'amiante. Les plaques ondulées ou plaques en fibrociment, les ardoises et bardages en fibrociment ne doivent, si

possible, pas être cassées, broyées ou découpées mais emballées entières. Les dépôts sont limités à 10 plaques (ou équivalent) par usager et par jour.

Le guide amiante est à la disposition des personnes intéressées, en mairie. Comme tous les autres dépliants ou documents édités par le SMAV, il est également disponible par voie informatique sur : <https://www.sma62.fr/mediatheque/>

QUALITE DE L'EAU – INFORMATIONS COMMUNALES



La Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale effectue régulièrement des contrôles de la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Le dernier prélèvement pour notre commune a eu lieu le jeudi 13 Juin 2024.

La conclusion sanitaire de cette analyse indique : « **Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés** ». Le pH est à 7,5 et se situe dans la fourchette des références de qualité (de 6,50 à 9,00).

SPECTACLE AU CHATEAU DE WARLUS

Le spectacle proposé pour le 80^{ème} anniversaire de la libération par l'association Brouillon de Culture au château de Warlus a connu un réel succès.



Les deux représentations ont été plébiscitées par les nombreux spectateurs qui avaient retenu la totalité des places disponibles près d'une semaine avant les dates prévues des 30 et 31 Août 2024.

Les acteurs amateurs, membres de l'association, ont pu démontrer leurs talents, à la mesure de leur passion, pour offrir ce divertissement en profitant du décor naturel du château.

Que l'association, les propriétaires, les bénévoles et les participants soient remerciés d'avoir permis cette animation hors du commun dans notre village.